

## Le portage à domicile ou en établissement pour les personnes âgées

---

Être une personne fragile ne veut pas dire être inactif. Parmi les personnes âgées, 3 typologies se distinguent :

- celles dites « actives », autonomes et indépendantes,
- celles « fragiles » avec quelques limitations ou baisses de capacité,
- celles « dépendantes » qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante.

Permettre aux personnes âgées de pouvoir venir le plus longtemps possible à la bibliothèque est essentiel. Pour y parvenir des adaptations sont nécessaires qui peuvent aller jusqu'à chercher les personnes chez elles pour leur favoriser l'accès à la bibliothèque. En effet, bien vieillir c'est avant tout sortir de chez soi et aller à la rencontre des autres. Lorsqu'une personne n'est plus inscrite dans des relations sociales, elle vieillit plus vite.

Lorsque ce n'est plus possible, il est important d'aller vers ces personnes pour :

- garantir la continuité du service public,
- rompre leur isolement,
- continuer d'aider à avoir accès au récit pour aider à vivre. Il s'agit d'un besoin humain primitif : déjà dans les grottes on racontait des histoires.

En France, l'âge moyen de la perte d'autonomie est de 83 ans et celui de l'entrée en EHPAD est de 87 ans et ce pour une durée moyenne de 18 mois.

Selon les données démographiques 2021, le nombre de plus de 85 ans passera de 1.4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060.

La population française compte 1.2 million de bénéficiaires de l'APA<sup>1</sup> dont 60% à domicile et 40% en établissement.

---

<sup>1</sup> Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par les Départements à des personnes de plus de 60 ans ayant besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante.

## 1. Les différentes étapes de la conception d'un projet de portage à domicile ou en établissement

### 1.1. Réaliser un état des lieux pour évaluer les besoins de la population sur le territoire de la bibliothèque

Le portage à domicile ou en établissement est un élément d'une politique plus globale sur le vieillissement de la population qui peut s'inscrire par exemple dans un projet avec le label « Ville amie des aînés »<sup>2</sup>. La première étape est d'évaluer les besoins de la population et de rédiger une note d'opportunité afin d'obtenir l'autorisation auprès des élus de réaliser une étude de faisabilité.

Le projet doit s'inscrire dans l'écosystème du grand âge. S'informer sur l'existant et les partenaires sur le territoire permet de mutualiser des services et d'avoir connaissance du public cible et des potentiels bénéficiaires de ce service.

Comme sources de données, par exemple, les collectivités ont obligation de recenser les personnes de plus de 75 ans, seules, dans le cadre du plan canicule.

De même, les données INSEE<sup>3</sup> et celles provenant du rapport SLL annuel<sup>4</sup> fournissent des indicateurs et informations majeures.

Puis, une fois l'état des lieux réalisé, le périmètre est à fixer car la difficulté est de savoir où mettre le curseur : s'agit-il d'une mission sociale ou culturelle ? En effet, le portage répond à la fois aux Droits Culturels<sup>5</sup> mais également à la lutte contre l'isolement.

Derrière ce point se cache la question du pilotage : est-ce la bibliothèque, un autre service, une association qui pilote ? Ou est-ce une délégation de service publique ? Ou un co-pilotage ?

---

<sup>2</sup> Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Accueil [en ligne]. Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Disponible sur : <https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/> (consulté le 23 août 2024).

<sup>3</sup> Institut National de la Statistique et des Études Économiques – consulter le « dossier complet » de la collectivité où se situe la bibliothèque publique est une source de données riche.

<sup>4</sup> Chaque année, l'Observatoire de la Lecture demande aux bibliothèques de compléter un rapport statistique dans le logiciel en ligne Scrib. Cette tâche est obligatoire et sert à dresser des bilans statistiques sur les bibliothèques en France.

<sup>5</sup> Tels qu'ils sont définis par la déclaration de Fribourg sur les Droits Culturels en 1993 Observatoire de la diversité et des droits culturels. Observatoire [en ligne]. Observatoire de la diversité et des droits culturels. Disponible sur : <https://droitsculturels.org/observatoire/> (consulté le 23 août 2024)

Quel est le rôle des bibliothécaires ? Sont-ils limités à animer l'engagement civique ou bénévole ? Doivent-ils mettre simplement en relation les acteurs, partenaires et bénéficiaires ? Ou pilotent-ils le projet de A à Z ?

Les documents de cadrage permettent ensuite de fixer et faire valider les choix par les élus. Ce projet n'a la possibilité de se développer sans une volonté politique de mettre en place un tel service. Selon l'échelle à laquelle est portée ce projet, il est inscrit dans un PCSES (Projet Culturel, Social, Éducatif et Social), un SILP (Schéma Intercommunal de la Lecture Publique) ou un SDLP (Schéma Départemental de la Lecture Publique) par exemple.

### **1.2. Définir le rôle et l'implication des partenaires**

Les partenaires ont des rôles de natures différentes. Ils sont de potentiels relais en communication en diffusant l'information sur le portage. Ce sont de précieux alliés pour repérer les personnes qui pourraient bénéficier de ce service en leur transmettant l'information personnellement, à leurs proches ou aux professionnels qui les entourent. La forme d'une intégration dans leurs propres canaux de communication ou lors de leurs activités (portage de repas, manifestation...) est aussi un moyen de diffusion.

Parfois les partenariats favorisent une économie d'échelle en mutualisant du matériel (de lecture, d'écoute, des véhicules...), des déplacements (distribution).

Par ailleurs, ces partenaires ont souvent des compétences complémentaires à celles des bibliothécaires : des savoirs juridiques, des connaissances des publics mais aussi en termes de soutien psychologique ou d'analyse de situation.

Leur participation peut aller jusqu'au co-pilotage du projet.

Voici une liste non exhaustive de partenaires, acteurs ou diffuseurs potentiels : le Centre Communal d'Action Social (CCAS), le Centre Départemental d'Action Social (CDAS), le monde médical, les pharmaciens, les assistantes sociales, les mairies, l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), La Poste, le Conseil Municipal des Sages, les associations, les centres sociaux, les établissements spécialisés, les usagers...

### **1.3. Identifier les moyens humains**

La gestion des ressources humaines est la clé de la réussite d'un tel projet. Après avoir identifié les partenaires, l'étape suivante est de constituer l'équipe ressource pour mettre en place un projet de portage. En effet, la définition de l'équipe (taille, disponibilité) est le baromètre qui dimensionne le projet sur la fréquence des portages, le nombre de bénéficiaires, la durée de la visite, la palette des offres.

Un des leviers est de générer de l'engagement bénévole solidaire auprès des personnes âgées. Or en France, le vivier principal du bénévolat aujourd'hui est constitué de personnes âgées ; il s'agit d'une fausse bonne idée de faire de ces personnes des

« porteurs » car elles sont trop proches en âge des bénéficiaires. Recruter une nouvelle typologie de bénévoles est donc nécessaire et implique de les accueillir, de transformer leur appétence en compétence et de les sensibiliser à la continuité du service public. Pour ce dernier point, il est essentiel que l'équipe soit suffisamment nombreuse pour permettre d'assurer des tuilages et d'assurer le départ de bénévoles en cours de projet. L'équipe de bénévoles déjà en place à la bibliothèque peut au même titre être accompagnée vers une ouverture à d'autres services et la découverte de nouveaux supports tels que le lecteur Daisy<sup>6</sup> ou des tablettes adaptées.

Une formation de toutes les personnes assurant le portage est indispensable pour y apprendre les fondamentaux et sensibiliser aux besoins des personnes âgées. Par exemple, la question du toucher est importante : les personnes âgées isolées ayant de moins en moins de relations humaines vont chercher lors des rencontres du contact de multiples manières (faire la bise, serrer la main, tapoter le dos).

#### 1.4. Définir les modalités du portage

Le portage ne se réduit pas aux livres, la première étape est de regarder les besoins du public y compris en termes d'objets (lutrins, lecteurs adaptés).

L'objectif est de donner l'occasion de continuer une pratique culturelle que les personnes avaient avant leur perte de mobilité. Personnaliser les propositions est donc primordial. Une fiche lecteur pour cibler les souhaits et les goûts est un des outils qui peut être employé, une discussion autour des propositions afin de d'aider à faire un profilage et d'anticiper les sélections. La question des supports est également à se poser (livres en gros caractères, revues, journaux...). Par exemple, en cas de livres audio, est-ce que la personne est équipée, si non, est-ce que la bibliothèque prête un lecteur ? Est-ce que la personne a la capacité et l'autonomie pour s'en servir ? Y a-t-il des commandes vocales ?

Outre la question des supports, quel service est apporté en complément du prêt ? Y a-t-il une initiation à l'utilisation des outils ? Un projet d'inclusion numérique est-il prévu ?

Au-delà du prêt de matériels et/ ou de documents, le portage à domicile ou en établissement est un temps d'échange et de partage. Il s'agit d'un contact humain qui vient voir la personne, lui parler et répondre à un besoin. Avec cet objectif, en cas de

---

<sup>6</sup> « Le Daisy est un format de livre audio conçu pour faciliter la lecture par des personnes handicapées.

Il permet de se déplacer à l'intérieur du livre, de retrouver le point où l'on s'était arrêté, de placer des marque-pages, de contrôler la vitesse de lecture, de modifier la hauteur de la voix, etc. » extrait de :

Association Valentin Haüy. *Lire du Daisy audio* [en ligne]. Éole. Disponible sur : <https://eole.avh.asso.fr/aide/lire-du-daisy-audio> (consulté le 23 août 2024).

portage en établissement, est-ce que celui-ci se fait individuellement dans les chambres des résidents ?

Là encore, un curseur est à fixer entre la sécurité affective d'une personne et les nécessités/limites de service. Sur cet aspect une formation préalable est importante. De même avoir une personne référente vis-à-vis de la personne âgée est rassurant, en cas d'absence de la personne référente, un tuilage et une continuité favorisent la sécurité affective du sénior. Pour y contribuer, l'instauration systématique d'un binôme lors du portage peut être une solution intéressante.

## 2. Conclusion

Une fois ce service expérimenté à petite échelle puis mis en place, la phase d'évaluation est la prochaine étape. Ce service de portage pourrait être étendu à d'autres bénéficiaires tels que les Personnes à Mobilité Réduites (PMR) dont les personnes handicapées moteur, les personnes temporairement immobilisées, obligées de rester à domicile (maladie, fracture...), les personnes isolées ne pouvant se déplacer à la bibliothèque (absence de permis de conduire ou de véhicule).

Cependant ce service doit rester une exception et une offre complémentaire liée à un empêchement physique réel afin de ne pas assister des personnes de manière contre-productive et de ne pas les isoler encore plus. Néanmoins, il est complexe et peu souhaitable d'alourdir le service en demandant des justificatifs comme des certificats médicaux d'autant plus que les bibliothécaires n'ont pas la compétence pour les vérifier.

Pour conclure, si l'aspect relationnel est fondamental, l'accès à la culture doit néanmoins rester au centre des préoccupations, sinon le professionnel du livre n'est pas le bon pilote dans le projet.

En complément du prêt, des médiations et actions culturelles en petits comités ajoutent une plus-value à ce projet : lectures à voix-haute, musique, chants, théâtre... C'est l'occasion de sortir de l'isolement en regroupant quelques voisins, amis, membres de la famille et en proposant d'autres formes d'accès à la culture.

## 3. Pour en savoir plus...

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Le portage à domicile en bibliothèque : guide pratique. Paris : Association des Bibliothécaires de France, 2017. 80 p.

"Les services aux publics empêchés : le portage à domicile". *Bibliothèque(s)*, 2018, n° 93-94, p. 45-52.

"Les services de portage à domicile : comment les bibliothèques répondent aux besoins des personnes âgées". *Bibliothèques aujourd'hui*, 2015, n° 12, p. 33-40.